L. P. DUFOURNY,

Président du Département de Paris,

SUR LES ARRESTATIONS.

IL N'EST D'HOMME LIBRE QUE L'HOMME JUSTE.

CITOYENS,

Le premier des droits, le plus saint des devoirs est celui de RÉSISTER A L'OPPRESSION : les loix y sont-elles impuissantes, toutes les facultés humaines doivent soudain se développer pour anéantir les tyrans, pour étouffer tous ces préjugés oppresseurs dans une formidable insurrection. C'est à ce mouvement colossal d'une Nation opprimée devant qui tout disparoît, que les Français, que le genre humain doivent la Bastille renversée, le monarque traîné à la suite de la marche triomphale du Peuple souverain, l'abolition universelle de l'exécrable royauté, la mort du modèle des tyrans, la République une & indivisible, & enfin la liberté fondée sur la seule égalité fraternelle.

Le droit, la puiſſance, le devoir d'inſurrection ſont impreſcriptibles ; mais l'inſurrection ne peut être permanente, & les ſcélérats-mêmes qui calomnient le Peuple ſavent bien que s'il eût été comme un tigre altéré de ſang, acharné ſans relâche ſur ſa proie, il les eût dès-long-tems dévorés, mais qu'il joint à la toute-puiſſance la clémence du lion, & que, magnanime, s'il ſurveille conſtamment ſes ennemis, ce n'eſt que pour n'être pas réduit à les déchirer.

Cependant le lion populaire qui ne s'endort jamais, l'œil inquiet, la crinière heriſſée, s'il effraye même dans ſon repos, glace de terreur lorſque ſe levant irrité, il ſe bat les flancs, diſſipe d'un regard ſes ennemis, ou les raſſemble & les retient dans une caverne.

Telle eſt, Citoyens, cette attitude fière & menaçante des Pariſiens & de tous les Français en révolution ; tel eſt ce mouvement univerſel qui, mettant les hommes dangereux en arreſtation, livre aux tribunaux les conſpirateurs, ſépare les peſtiférés, & opère la ſûreté des amis, des défenſeurs, des conquérans de la liberté.

TOUT CE QUI REND L'HOMME LIBRE EST LÉGITIME, & lorſque la ſuprême loi exige d'envelopper tous les pervers & de renfermer les coupables, ſi quelque citoyen ſans reproches ſe trouve confondu pour quelques tems, il doit ſupporter avec courage les ſuites de l'état de guerre générale des bons contre les méchans, il doit chérir davantage la cauſe pour laquelle il a combattu, & les patriotes, en conſtatant ſon innocence, doivent le mettre

au rang de ces intrépides défenseurs que sur le champ de bataille leurs propres armes ont blessés.

Le salut du peuple veut donc impérieusement la punition des conspirateurs, la réclusion des hommes dangereux, l'arrestation & l'examen des hommes suspects, mais il veut aussi absolument la sécurité des enfans de la Liberté.

Sontibus undè tremor, civibus indè salus.

Que la terreur des coupables soit le salut des citoyens.

Je le répète, *Citoyens:* IL N'EST D'HOMMES LIBRES QUE LES HOMMES JUSTES.

Vous, donc, Citoyens justes, veillez sur les scélérats; mais préservez-vous des erreurs d'un faux zèle, de crainte que l'excès de ces mesures terribles qui ne sont adoptées que pour défendre, que pour sauver la liberté, ne serve à la combattre, ou même à la détruire.

Déjà la calomnie décriant ces mesures, sème des récits que je repousse avec horreur; mais le récit des crimes, même supposés, donne le modèle & le signal des crimes à commettre, & alors la surveillance des magistrats abandonnant cette prudence pusillanime qui, trop défiante, accroît souvent le danger qu'elle dissimule, doit appeller la surveillance de tous les citoyens en publiant ces récits, de même que souvent la main salutaire d'Esculape élargit la plaie pour la guérir.

Voici donc ce que ces bruits apprennent aux Magistrats, sur l'exécution des arrestations:

Les vengeances particulières s'exercent, & s'exercent, ô

forfait ! au nom de la liberté, au nom d'une République toute fraternelle.

L'ambition, pour repousser ses concurrens, les accuse légèrement ; & sous de foibles apparences, les fait arrêter par la prévention, afin que, relâchés arbitrairement, ils puissent traîner toute leur vie le reproche d'avoir été, en 1793 ! arrêtés avec les ennemis de la République.

L'infâme cupidité qui, de ses doigts crochus, accapare les subsistances, retient les récoltes & qui tarit même la corne d'abondance, cette harpie dont les mains immenses ne peuvent jamais être remplies, spécule aussi sur les arrestations. Des monstres, dit-on, usurpant le titre & les fonctions redoutables mais salutaires, des comités révolutionnaires, menacent des hommes pusillanimes, font contribuer l'innocent effrayé & rançonnent le conspirateur qu'ils relâchent.

Citoyens, la cupidité, mère de tous les crimes, engendre avec l'orgueil, la tyrannie ; avec le commerce le monopole ; avec les loix mêmes, la chicane ; avec la sainte liberté, la trahison ; avec des trésors sans moralité, tous les fléaux de la terre. Que ces monstres insatiables, véritables contre-révolutionnaires, soient donc à l'instant dénoncés, arrêtés, & criminels de lèze-nation ; qu'ils soient livrés à la hache exterminatrice de tous les tyrans.

Opprimés, je vous somme, au nom de la liberté, de nous dénoncer les coupables ; soyez certains de tout l'appui des loix : soyez certains de la vengeance. C'est ainsi que, réduite à faire une guerre de postes, à employer à l'intérieur

la ruſe plus encore que la force, l'ariſtocratie épie toutes les meſures ſalutaires ; tantôt elle les détourne à ſon profit, & tantôt elle les infecte pour les faire déteſter. Aujourd'hui, c'eſt par l'abus dans les arreſtations, qu'elle veut faire abandonner cette *arreſtation néceſſaire à la ſûreté nationale*; c'eſt en la ſouillant de crimes, en arrêtant les patriotes, en faiſant relâcher arbitrairement ſes complices, & ſur-tout en outrant cette meſure de ſalut public.

Citoyens purs, vous maintiendrez l'arreſtation, avec la plus auſtère ſévérité; mais vous en fixerez les limites ſelon la juſtice, pour inſpirer, pour incutter la terreur aux méchans, pour renouveller par la ſécurité le courage des Républicains. Vous dites : Les tyrans donnoient, au 10 août, le ſignal de la guerre civile ; nous nous ſommes levés & nous les avons terraſſés. Vous dites : Au 31 mai, les conſpirateurs voulant détruire les Pariſiens, donnoient déjà le ſignal ; les Pariſiens ſe ſont levés, ils ont jetté l'épervier fatal & les ont mis ſous le glaive de la loi. Vous direz enfin aujourd'hui : Grâces à nos heureuſes deſtinées, ceux de nos ennemis qui auroient pu nous échapper dans l'ombre & le ſilence, ſe manifeſtent ; ils ne ceſſent d'être ſuſpects qu'en ſe montrant conſpirateurs; qu'ils ſoient mis ſans pitié ſous la main de la juſtice, mais auſſi, que ſans barbarie, ils ſoient ſous la ſauve-garde de tous les citoyens.

Oui, Citoyens, ſous votre ſauve garde inviolable : car il faut vous révéler un bruit atroce dont la nature indique l'affreuſe origine ; on répand que tant d'hommes arrétés ne pouvant être jugés par les Tribunaux, ſont deſtinés à un maſſacre général.

Il eſt vrai, Citoyens, que les alliés des monſtres de la Vendée, que des eſclaves qui n'exiſtent que par les crimes, peuvent concevoir de pareils projets ; il eſt vrai que ce projet exiſte, & que l'un des ſignaux ſera le raſſemblement aux portes des boulangers : diſſipez-les donc, & déclarez ſéditieux tous ceux qui les forment ; cependant, en ſurveillant, ſoyez ſans allarmes ; un projet auſſi exécrable ne peut être exécuté lorſqu'il eſt public. Les Magiſtrats ſeront à leur poſte : je ſerai, je le jure, égorgé ſur le ſeuil de la priſon, avant qu'aucun priſonnier ſoit attaqué, avant que la violence en délivre aucun : mais ſi je ſuis à mon poſte, n'y ſerez-vous pas vous-mêmes ? Mille enceintes de citoyens ne défendront-elles pas les priſonniers contre les efforts des ſalariés de Pitt & de Cobourg, & ne prouveront-elles pas à vos ennemis que vous ne voulez être libres qu'en étant juſtes ?

Au milieu de tant de piéges, au milieu de tant de paſſions, entourés ou prévenus de tant de crimes, comment régulariſer, dites-vous, l'arreſtation ; comment cumuler la rigueur ſur les ſeuls ennemis, & comment, préſervant les patriotes, prévenir les arreſtations de pure vexation, & empêcher ſur-tout ce qui eſt plus funeſte encore, les relaxations arbitraires ? Comment ? Le voici :

1o. Faire une liſte générale des détenus de chaque département, qui préſentera leurs noms anciens & modernes, leur origine & naiſſance, leur âge, leur état antérieur à la révolution & leur état actuel, leurs demeures depuis ſix ans, leur fortune, & le grief qui leur eſt imputé.

2°. Donner à cette liste la plus grande publicité par l'impression, l'affiche & l'envoi, & par une correspondance centrale pour toute la République.

3°. Soumettre tous les détenus à garder réclusion quinze jours au moins, pour que les renseignemens sur chacun d'eux ayent le temps de parvenir.

4°. Inviter par les mêmes placards tous les citoyens à révéler tout ce qu'ils savent contre les détenus, en leur observant que leur devoir est d'opérer la punition de tous ceux qui veulent détruire la République.

5°. Instituer, pour prononcer sur la relaxation, & n'y prononcer que sur rapport & en public, des Autorités, autres que celles qui auront fait arrêter, & qui ne puissent s'écarter de la définition d'*hommes suspects*, portée dans le décret.

6°. Afficher enfin la liste des détenus, qui, passés à ce creuset épuratoire, auront été trouvés absolument sans reproche.

Patriotes à principes, intrépides mais éclairés révolutionnaires, adoptez, je vous en conjure, cette mesure régulatrice ; aucun d'entre vous ne pourra être persécuté ; aucun scélérat ne pouvant rester caché, n'échappera à cette active surveillance que vous inspire le seul amour de la Liberté ; & si quelqu'un d'entre les bons citoyens avoit été persécuté par l'erreur ou par la passion, il sortiroit triomphant, après avoir réduit la calomnie au silence : loin d'humilier l'infortuné, vous honoreriez sans doute son infortune, comme vous honorez les cicatrices de nos défenseurs.

C'eſt ainſi que vous prouverez que vous n'êtes révolutionnaires que pour fonder la liberté, & que

IL N'EST D'HOMME LIBRE QUE L'HOMME JUSTE.

L'HOMME LIBRE,

L. P. DUFOURNY,

Préſident du Département de Paris.

De l'Imprimerie de BALLARD, Imprimeur du Département. rue des Mathurins.